

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 15646 Numéro SIREN : 732 075 312 Nom ou dénomination : ACCENTURE

Ce dépôt a été enregistré le 03/03/2023 sous le numéro de dépôt 7974



20230079742022

DATE DEPOT : 03/03/2023

N° DE DEPOT : 7974

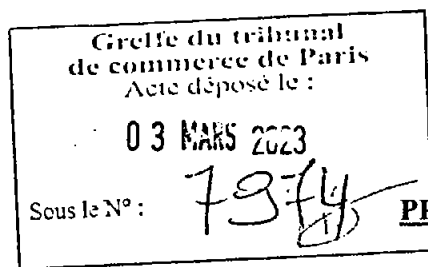
N° GESTION : 1995B15646

N° SIREN : 732075312

DENOMINATION : ACCENTURE

ADRESSE : 118-122 AVE DE FRANCE 75013 PARIS

MILLESIME : 2022



ACCENTURE S.A.S
Société par actions simplifiée au capital de 17.250.000 euros
Siège social : 118-122 avenue de France 75013 Paris
732 075 312 RCS PARIS
Ci-après la Société

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 16 FEVRIER 2023

Au siège social de la Société, Accenture Holdings France S.A.S, Société par actions simplifiée, au capital social de 771 037 405 euros dont le siège social est situé 118-122, avenue de France - 75013 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 477 832 612, représentée par son Président, Monsieur Marc Dijks.

Agissant en sa qualité d'associé unique (ci-après l'« Associé Unique ») propriétaire de l'ensemble des actions composant le capital social de la Société,

Connaissance prise des documents suivants :

- une copie de la lettre d'information adressée au Commissaire aux comptes et au Comité Sociale Économique,
- une copie des statuts de la Société,
- les comptes annuels au 31 août 2022,
- le rapport de gestion,
- le rapport du Commissaire aux comptes,
- le projet de décision adressé à l'Associé Unique.

A pris les décisions sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport du Président sur la gestion et les opérations sociales concernant l'exercice clos au 31 août 2022,
- lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 août 2022,
- approbation des comptes, de l'exercice clos au 31 août 2022 et des rapports ci-dessus; quitus au Président,
- affectation du résultat de l'exercice clos au 31 août 2022,
- conventions réglementées,
- renouvellement du mandat du Président,
- pouvoirs pour les formalités.

Il est rappelé que l'ensemble des documents prévus par la loi a été tenu à la disposition de l'Associé Unique au siège social conformément aux dispositions des statuts de la Société, ce qui est reconnu exact par l'Associé Unique présent.

La société KPMG SA, Commissaire aux comptes, représentée par Monsieur Nicolas Poncet, Associé signataire, qui a été régulièrement informée par courrier des décisions devant être prises ce jour par l'Associé Unique, est absente et excusée.

Le Comité Social Économique a aussi été informé selon les formalités prévues par la loi.

PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos, tels qu'ils ont été établis et présentés, et qui font apparaître un bénéfice comptable de quarante-huit millions deux cent quatre-vingt-trois mille huit cent un euros (48 283 801 €).

En conséquence, l'Associé Unique donne quitus au Président de sa gestion au titre de l'exercice clos au 31 août 2022.

L'Associé Unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal d'un montant de un million deux cent quarante-deux mille trois cent quatre-vingt-douze euros (1 242 392 €).

Cette décision est acceptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT

Le montant du bénéfice net comptable de l'exercice s'élève à quarante-huit millions deux cent quatre-vingt-trois mille huit cent un euros (48 283 801 €).

En tenant compte du Report à Nouveau créateur de cent soixante-quatorze millions huit cent dix-sept mille deux cent vingt-trois euros (174 817 223 €), le bénéfice distribuable s'élève à deux cent vingt-trois millions cent un mille vingt-quatre euros (223 101 024 €).

L'Associé Unique décide d'affecter la totalité du bénéfice distribuable au compte de Report à Nouveau ainsi porté à 223 101 024 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que la Société a procédé à une distribution des dividendes au titre des trois derniers exercices :

Exercice clos en :	Dividende Global	Revenus non éligibles à l'abattement si l'associé unique est une personne morale	Revenus éligibles à l'abattement
2021	17 000 000	(de 40%) 17 000 000	0
2020	25 000 000	(de 40%) 25 000 000	0
2019	0	0	0

Cette décision est acceptée par l'Associé Unique.

TROISIEME DECISION - CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Associé Unique, conformément aux dispositions de l'article L.227-10 du Code de Commerce, prend acte qu'au cours de l'exercice clos aucune convention réglementée nouvelle n'est intervenue et que la lettre relative aux conventions conclues à des conditions normales et courantes a effectivement été remise, dans les délais légaux, au Commissaire aux comptes.

Cette décision est acceptée par l'Associé Unique.

QUATRIEME DECISION – RENOUELEMENT DU MANDAT DU PRESIDENT

L'Associé Unique décide de renouveler le mandat de Monsieur Olivier Girard en qualité de Président de la Société pour une période de deux ans renouvelables expirant à l'issue de la décision de l'Associé Unique qui statuera sur les comptes de l'exercice clos du 31 août 2024.

Cette décision est acceptée par l'Associé Unique.

CINQUIEME DECISION - POUVOIR POUR LES FORMALITES

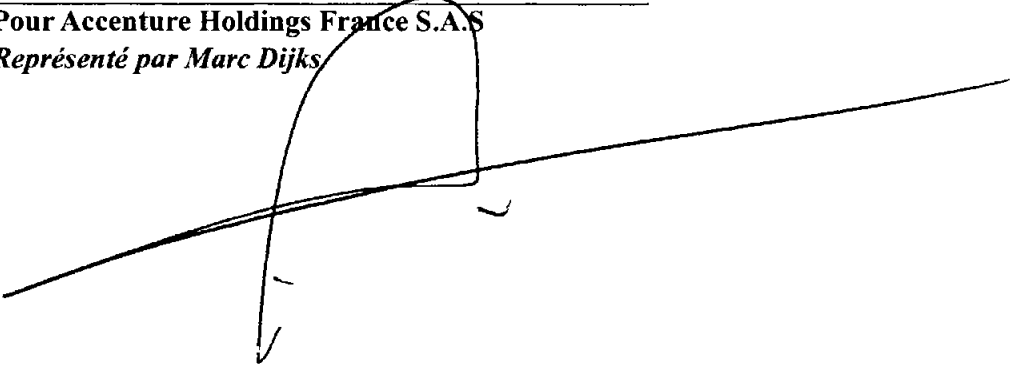
L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et notamment à Lextenso pour effectuer toutes formalités prévues par la loi.

Cette décision est acceptée par l'Associé Unique.

*
* * *

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique.

Pour Accenture Holdings France S.A.S
Représenté par Marc Dijks



TRANSLATION FOR CONVENIENCE

ACCENTURE S.A.S
Simplified Limited Company with company capital of 17.250.000 euro
Head office : 118-122, Avenue de France - 75013 Paris
732 075 312 RCS PARIS
Hereinafter the Company.

MINUTES FOR THE DECISIONS OF SOLE SHAREHOLDER
OF FEBRUARY 16th 2023

At the Company's head office, Accenture Holdings France S.A.S, simplified limited company, with company capital of 771 037 405 euro whose head office is located at 118-122, avenue de France - 75013 Paris, registered under the number Paris 477 832 612, represented by its President, Mr. Marc Dijks,

Acting as a sole shareholder (the "Sole Shareholder") who owns all of the shares that make up the Company's capital,

Taking due note of the following documents:

- a copy of the informative letter addressed to the External Auditor and to the Company's Works Council,
- a copy of the Company's articles of association,
- the annual financial statements as of August 31st, 2022,
- the management report,
- the External Auditor's report,
- the draft decision addressed to the Sole Shareholder.

Took the decisions based on the following Agenda:

- reading the President's report on management and social operations for the fiscal year ended on August 31st, 2022,
- reading the External Auditor's report on the annual financial statements of the Financial Year ended on August 31st, 2022,
- approval of the accounts for the fiscal year ended on August 31st, 2022, and the above reports; discharge to the President,
- allocation of the result for the fiscal year ended on August 31st, 2022, proposal to distribute a dividend,
- regulated agreements,
- re-appointment of the President,
- power of attorney for formalities.

It is recalled that all the documents provided by the law have been made available to the Sole Shareholder at Company's head office in accordance with the provisions of the Company's Articles of Association, which is recognized as accurate by the present Sole Shareholder.

The company KPMG SA, External Auditor, represented by Mr. Nicolas Poncet, a signatory Partner, who has been regularly informed by mail of the decisions to be taken today by the Sole Shareholder, is absent and excused.

The Company's Works Council has also been informed according to the conditions and formalities provided by the law.

FIRST DECISION - APPROVAL OF THE FINANCIAL STATEMENTS

The Sole Shareholder, after reading the management report and the External Auditor's report, approves the annual financial statements of fiscal year, as they have been drawn up and presented, and which show an accounting profit of forty-eight million two hundred eighty-three thousand eight hundred one euros (48 283 801 €).

As a result, the Sole Shareholder gives the President discharge in respect of his management under the Financial Year.

The Sole Shareholder takes formal note that the financial statements for the fiscal year just ended include non-deductible expenses from the taxable income one million two hundred forty-two thousand three hundred ninety-two euros (1 242 392 €).

This decision is accepted by the Sole Shareholder.

SECOND DECISION - ALLOCATION OF THE RESULT

The net profit for the fiscal year just ended amounts to forty-eight million two hundred eighty-three thousand eight hundred one euros (48 283 801 €).

Taking into account the Creditor Retained Earnings of one hundred seventy-four million eight hundred seventeen thousand two hundred twenty-three euros (174 817 223 €), the distributable profit amounts to two hundred twenty-three million one hundred one thousand twenty-four euros (223 101 024 €).

The Sole Shareholder decides to assign the balance of the distributable profit to the Retained Earnings Account, which is therefore brought to the sum of 223 101 024 €.

In accordance with the provisions of Article 243 bis of the General Tax Code, it is recalled that the Company has distributed the following dividends for the last three fiscal years:

Financial Year :	Global Dividende	Income not eligible for allowance if Sole Shareholder is a legal entity	Income eligible for allowance
2021	17 000 000	(de 40%) 17 000 000	0
2020	25 000 000	(de 40%) 25 000 000	0
2019	0	0	0

This decision is accepted by the Sole Shareholder.

THIRD DECISION - REGULATED AGREEMENTS

The Sole Shareholder, in accordance with the provisions of Article L.227-10 of the Code of Commerce, takes note that during the past financial year no new regulated agreements have been

entered into and that the letter relating to the agreements concluded on normal and current terms has effectively been handed over, within the legal time frame, to the External Auditor.

This decision is accepted by the Sole Shareholder.

FOURTH DECISION - RE-APPOINTMENT OF THE PRESIDENT

The Sole Shareholder renews the mandate of Mr. Olivier Girard as President of the Company for a period of two renewable years expiring after the decision of the Sole Shareholder which will rule on the accounts of the fiscal year ending on August 31st 2024.

This decision is accepted by the Sole Shareholder.

FIFTH DECISION - POWER OF ATTORNEY FOR FORMALITES

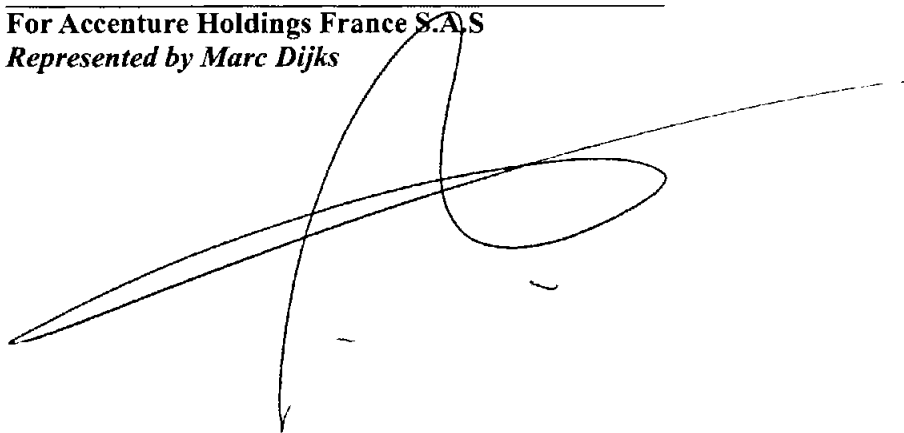
The Sole Shareholder gives all powers to the bearer of an original, a copy or an excerpt from these Minutes and in particular to Lextenso to carry out all formalities provided by law.

This decision is accepted by the Sole Shareholder.

*
* *

From all of the above, the present minutes have been drawn up, which was signed by the Sole Shareholder.

For Accenture Holdings France S.A.S
Represented by Marc Dijks

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Accenture S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2022
Accenture S.A.S.
118, avenue de France - 75013 PARIS

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets indépendants
adhérents de KPMG International Limited,
une société de droit anglais ("private
company limited by guarantee").

SA
Société de commissariat aux comptes
Siege social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Accenture S.A.S.

118, avenue de France - 75013 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2022

À l'Associé unique de la société Accenture S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Accenture S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 août 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne la valorisation des fonds commerciaux, des malis techniques affectés aux fonds commerciaux et des titres de participations, et sur la présentation d'ensemble des comptes.

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets indépendants
adhérents de KPMG International Limited,
une société de droit anglais ("private
company limited by guarantee").

SA
Société de commissariat aux comptes
Siege social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents qui vous ont été adressés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.



En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 27 janvier 2023

KPMG SA

Nicolas PONCET

Associé

1 - BILAN ACTIF					DGFiP N° 2050 2022	
ACCENTURE S.A.S						
		2022			2021	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		—	—	—	—	
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
	Frais d'établissement *	—	—	—	—	
	Frais de développement *	724 664	608 950	115 714	—	
	Concessions, brevets et droits similaires	10 121 173	9 418 854	702 319	35 956	
	Fonds commercial (1)	71 938 537	7 672 223	64 266 314	56 570 220	
	Autres immobilisations incorporelles	306 970 885	—	306 970 885	207 111 106	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	—	—	—	—	
	Terrains	—	—	—	—	
	Constructions	—	—	—	—	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	—	—	—	—	
	Autres immobilisations corporelles	55 179 670	37 936 707	17 242 963	16 236 847	
	Immobilisations en cours	22 868	—	22 868	—	
	Avances et acomptes	—	—	—	—	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	—	—	—	—	
	Autres participations	1 831 281	1 792 460	38 820	78 764 984	
	Créances rattachées à des participations	1 490 248	1 490 248	—	1 490 248	
	Autres titres immobilisés	11 174 920	250 872	10 924 047	11 267 767	
	Prêts	258 467	—	258 467	250 872	
	Autres immobilisations financières *	2 493 139	—	2 493 139	1 145 778	
TOTAL (II)		462 205 857	59 170 315	403 035 541	372 873 781	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *					
	Matières premières, approvisionnements	—	—	—	—	
	En cours de production de biens	—	—	—	—	
	En cours de production de services	19 066 071	—	19 066 071	22 658 292	
	Produits intermédiaires et finis	—	—	—	—	
	Marchandises	—	—	—	—	
	Avances et acomptes versés sur commandes	13 060	—	13 060	—	
	CRÉANCES					
	Clients et comptes rattachés (3)*	471 848 126	2 650 105	469 198 020	338 575 772	
	Autres créances (3)	34 464 783	60 570	34 404 213	74 723 260	
DIVES	Capital souscrit et appelé, non versé	—	—	—	—	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	—	—	—	—	
	Disponibilités	10 924 499	—	10 924 499	2 302 773	
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	4 363 261	—	4 363 261	3 699 133	
	TOTAL (III)	540 679 803	2 710 675	537 969 127	441 959 232	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	—	—	—	—	
	Primes de remboursement des obligations (V)	—	—	—	—	
	Ecarts de conversion actif * (VI)	—	—	—	—	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		1 002 885 661	61 880 990	941 004 670	814 833 013	

2 - BILAN PASSIF avant répartition

ACCENTURE S.A.S

		2022	2021
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) *	17 250 000	17 250 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	123 695	123 695
	Écarts de réévaluation (2) *	—	—
	Réserve légale (3)	1 725 000	1 725 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	—	—
	Réserves réglementées (3)* Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours :	23 637	23 637
	Autres réserves Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants :	1 761	1 761
	Report à nouveau	174 817 223	117 701 645
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	48 283 801	39 945 087
	Subventions d'investissement	—	—
	Provisions réglementées *	—	—
	TOTAL (I)	242 225 120	176 770 827
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	—	—
	Avances conditionnées	—	—
	TOTAL (II)	—	—
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	2 186 382	3 168 576
	Provisions pour charges	—	—
	TOTAL (III)	2 186 382	3 168 576
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	—	—
	Autres emprunts obligataires	—	—
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	—	—
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs)	60	—
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 206 345	1 837 446
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	131 336 903	122 046 196
	Dettes fiscales et sociales	350 093 997	309 810 052
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	87 365	117 539
	Autres dettes	38 327 795	37 674 130
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	174 540 700	163 408 244
	TOTAL (IV)	696 593 167	634 893 609
	Écarts de conversion passif * (V)	—	—
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	941 004 670	814 833 013
REVENUS	Écart de réévaluation incorporé au capital	—	—
	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	—	—
	Dont Écart de réévaluation libre	—	—
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	—	—
	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	—	—
	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	689 238 648	633 056 162
	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	—	—

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2022

ACCENTURE S.A.S

		2022	2021
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	45 626 900	36 004 511
	Production vendue		
	biens *	—	—
	services *	1 955 308 033	1 531 359 376
	Chiffres d'affaires nets *	2 000 934 933	1 567 363 887
	Production stockée *	(3 592 220)	(306 681)
	Production immobilisée *	—	—
	Subventions d'exploitation	—	—
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)	4 394 287	10 047 736
	Autres produits (1) (11)	549 244	633 549
Total des produits d'exploitation (2) (I)		2 002 286 244	1 577 738 491
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *	—	—
	Variation de stock (marchandises) *	—	—
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *	—	—
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *	—	—
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *	1 060 777 884	806 916 727
	Impôts, taxes et versements assimilés *	29 158 124	24 056 660
	Salaires et traitements *	447 529 094	379 772 565
	Charges sociales (10)	271 678 936	247 259 113
	DOTATIONS D'EXPLOITATION		
	Sur immobilisations {	7 912 325	5 718 759
	— dotations aux amortissements *	—	—
	— dotations aux provisions	—	—
	Sur actif circulant : dotations aux provisions *	577 580	80 664
	Pour risques et charges : dotations aux provisions	726 441	896 458
	Autres charges (12)	110 473 259	39 945 686
Total des charges d'exploitation (4) (II)		1 928 833 645	1 504 646 637
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		73 452 598	73 091 854
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)	—	—
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)	—	—
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)	—	—
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	—	—
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	35 220	167 364
	Reprises sur provisions et transferts de charges	—	—
	Différences positives de change	—	—
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	—	—
	Total des produits financiers (V)	35 220	167 364
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *	—	—
	Intérêts et charges assimilées (6)	70 797	53 780
	Différences négatives de change	—	—
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	—	—
	Total des charges financières (VI)	70 797	53 780
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		(35 577)	113 583
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		73 417 020	73 205 437

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2022

ACCENTURE S.A.S

		2022	2021
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	—	—
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	137 885	87 438
	Reprises sur provisions et transferts de charges	—	—
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	137 885	87 438
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	1 246 301	873 898
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	51 229	31 323
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	257 522	397 567
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	1 555 053	1 302 788
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		(1 417 168)	(1 215 350)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		10 599 601	9 595 352
Impôts sur les bénéfices * (X)		13 116 449	22 449 647
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		2 002 459 349	1 577 993 294
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		1 954 175 548	1 538 048 207
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		48 283 801	39 945 087
REVENUS	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	—	—
	{ produits de locations immobilières	—	—
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	—	—
	{ Crédit-bail mobilier *	—	—
	{ Crédit-bail immobilier	—	—
	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	—	—
	Dont produits concernant les entreprises liées	—	—
	Dont intérêts concernant les entreprises liées	—	—
	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	—	—
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	—	—
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	—	—
	Dont transferts de charges	31 214	923 916
	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	—	—
	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	—	—
	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	103 824 907	37 192 092
	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		

	ACCENTURE S.A.S Comptes annuels au 31 août 2022
--	---

La société Accenture S.A.S a pour objet social, tant en France qu'à l'étranger, toutes prestations de conseil aux entreprises notamment en matière d'organisation, de gestion, de stratégie, d'informatique et autres technologies, toutes prestations d'assistance en matière de gestion de projets, tous travaux ou services à toutes entreprises, en matière d'informatique, de technologies de l'information ou autres technologies, de création ou de gestion de sites Internet, de formation, et d'assistance en matière de gestion.

1 Faits marquants de l'exercice

Conflit Russe-Ukrainien

Le conflit en Ukraine a eu un impact non significatif sur l'activité d'Accenture S.A.S.

Acquisitions:

Le 26 avril 2022, la société s'engage à faire l'acquisition de l'intégralité du capital de la Société Xoomworks S.A.S qui est une société de conseil et de technologie spécialisée dans les technologies d'approvisionnement, l'innovation numérique et le développement de solutions logicielles.

Transmissions universelles du patrimoine :

Le 1er janvier 2022, la société OpenMinded S.A.S a été dissoute par voie de transmission universelle du patrimoine au profit de la société Accenture S.A.S.

Le 1er mars 2022, les sociétés Exton International S.A.S et Exton S.A.S ont été dissoutes par voie de transmission universelle du patrimoine au profit de la société Accenture S.A.S.

Le 1er mars 2022, les sociétés Nell'Participation S.A.S et Nell'Armonia S.A.S ont été dissoutes par voie de transmission universelle du patrimoine au profit de la société Accenture S.A.S.

Le 1er juin 2022, acquisition par la société Accenture S.A.S de 100 % des actions de la société Xoomworks S.A.S et dissolution par voie de transmission universelle du patrimoine au profit de la société Accenture S.A.S le même jour.

Le 1er juin 2022, réalisation de la fusion simplifiée de la Société LinkByNet S.A.S dans Accenture S.A.S suite à l'approbation dans toutes ses dispositions du projet de traité fusion simplifiée signé en date du 15 avril 2022. Les capitaux propres de la société (34 170 492 euros) ont été affectés au report à nouveau de Accenture S.A.S.

2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels, arrêtés au 31 août 2022, ont été établis et sont présentés conformément aux règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France, notamment le règlement n°2014-03 modifié de l'Autorité des Normes Comptables relatif au Plan Comptable Général.

La société fait partie d'un groupe d'intégration fiscale dont la société mère est Accenture Holdings France S.A.S. Dans ce cadre, la société verse à Accenture Holdings France S.A.S l'impôt sur les bénéfices dont elle serait redevable si elle était imposée séparément.

2.1 Actif immobilisé

Les éléments d'actif immobilisé ont été évalués selon la méthode des coûts historiques. Ainsi, la valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine de la société.

Les amortissements sont calculés sur la durée normale d'utilisation des biens selon le mode linéaire ou selon le mode dégressif lorsque ce dernier reflète mieux la dépréciation économique des immobilisations concernées. Les dotations aux amortissements sont calculées prorata temporis sur la base des durées d'utilisation suivantes :

Immobilisations	Durée / mois	Mode
Logiciels	12	Linéaire
Agencements, installations	108	Linéaire
Câblage informatique	36	Dégressif
PC fixes et portables	36	Dégressif
Autres matériels informatiques, serveurs inclus	60	Dégressif
Installations et matériel téléphoniques	60	Dégressif
Mobilier de bureau	108	Linéaire
Autres matériels de bureau	60	Linéaire

Les immobilisations financières correspondent aux titres de participation, créances rattachées, prêts et dépôts et cautionnements. Les titres de participation sont évalués à la valeur d'utilité appréciée en fonction de plusieurs critères : capitaux propres, rentabilité, perspectives d'évolution, et intérêt stratégique pour le groupe Accenture. Lorsque les filiales enregistrent des pertes durables, la valeur d'inventaire retenue à la clôture de l'exercice est égale à la quote-part de situation nette correspondant aux titres détenus. Si la situation nette de la filiale est négative, une provision complémentaire est enregistrée lorsqu'il existe un risque de comblement de passif.

Dans le cadre de la première application, au 1er septembre 2016, du Règlement ANC n° 2015-06 du 23 novembre 2015 qui transpose la directive comptable européenne 2013/34/UE, une analyse relative aux fonds commerciaux et aux malis techniques a été menée.

Au terme de cette analyse, l'affectation des malis techniques au poste « fonds commercial » n'a pas été remise en cause.

Les fonds commerciaux de la société sont présumés avoir une durée d'utilisation non limitée. En conséquence, ils ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

2.2 Reconnaissance du revenu

Les revenus de la société sont issus principalement de contrats en régie et de contrats au forfait pour lesquels le chiffre d'affaires est reconnu comme suit :

Les produits d'exploitation et les résultats sur les travaux en régie sont constatés au fur et à mesure de la réalisation des travaux.

Les produits d'exploitation et les résultats sur l'ensemble des contrats au forfait s'échelonnent sur plusieurs exercices, qu'il s'agisse de contrats correspondant à la réalisation de prestations intellectuelles ou de systèmes intégrés, sont constatés selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux.

	ACCENTURE S.A.S
	Comptes annuels au 31 août 2022

Les créances relatives à ces contrats figurent au bilan en créances clients ou en factures à établir, selon que les prestations réalisées ont été facturées ou non. Si la facturation est supérieure aux prestations réalisées, le différentiel figure en produits constatés d'avance.

Par ailleurs, si le coût de revient prévisionnel d'un contrat est supérieur au chiffre d'affaires contractuel, une provision pour perte à terminaison est constatée à la clôture de l'exercice à hauteur de la différence.

Cette provision apparaît alors au passif du bilan en provision pour risques et charges.

2.3 En-cours de production de services

Les coûts engagés dans la phase initiale des contrats (coûts de transition et/ou de transformation) sont différés lorsqu'ils sont spécifiques aux contrats, qu'ils se rapportent à une activité future et/ou génèrent des avantages économiques futurs, et qu'ils sont recouvrables. Ces coûts sont alors classés en en-cours de production de services et sont rapportés au résultat sur la durée du contrat ou au gré des versements effectués par le client lorsqu'un financement spécifique est prévu au contrat.

2.4 Disponibilités

Le solde bancaire apparaissant au bilan correspond au solde non encore placé sur le compte de cash pooling. Ce compte de cash pooling est inclus dans le poste « Autres créances » ou « Autres dettes » du bilan selon la position à la clôture de l'exercice.

2.5 Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Elles sont, le cas échéant, dépréciées afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les créances et dettes en monnaie étrangère sont valorisées sur la base du dernier cours de change en date du 31 août 2022.

2.6 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation d'Accenture S.A.S à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel, ou découler des pratiques de la société.

Le montant provisionné correspond à la sortie de ressources qu'Accenture S.A.S. estime probable pour remplir son obligation.

2.7 Plan d'attribution d'actions gratuites

Certains salariés de la société bénéficient de promesses sans garantie de se voir remettre à une date ultérieure des actions de la société mère, Accenture plc, dénommés « Restricted Share Units » (RSU), dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites du groupe datant de 2010.

Les principales caractéristiques de ce plan sont les suivantes :

- Les droits sont acquis linéairement ou *in fine* sur des périodes variant généralement entre 1 et 10 ans, sous condition de présence ;

	ACCENTURE S.A.S
	Comptes annuels au 31 août 2022

- Chaque RSU donne droit à la livraison, à la date prévue sur l'accord d'attribution individuel, d'une action de catégorie A de la société Accenture plc ;
- Les RSU sont réputées qualifiées ou non qualifiées. Les RSU peuvent donner lieu à la livraison d'actions nouvelles d'Accenture plc ou être livrées sous forme d'actions propres d'Accenture plc ;
- Les RSU qualifiées suivent un régime fiscal différent pour les bénéficiaires de celui applicable aux RSU non qualifiées ; les actions livrées au titre de RSU qualifiées antérieures à octobre 2012 devaient être livrées au moins deux ans après la date d'octroi des RSU et devaient être conservées pendant au moins deux années supplémentaires avant d'être revendues ; les actions livrées au titre de RSU qualifiées postérieures à janvier 2016 doivent être livrées au moins un an après la date d'octroi des RSU et ne peuvent être cédées avant une période de deux années suivant l'octroi ;
- Les RSU octroyées dans le cadre des promotions et des recrutements de Managing Directors, au titre du Programme d'investissement volontaire ainsi que les RSU de performance sont non qualifiées pour les octrois intervenus entre octobre 2012 et janvier 2016 inclus.

Pour les RSU livrées sous forme d'actions propres d'Accenture plc, aux termes d'un contrat entre la société mère et sa filiale, Accenture plc refacture à Accenture S.A.S une charge égale au coût de rachat des actions sur le marché au moment de la livraison. En conséquence, en application du règlement CRC 2008-15, la société constitue une provision au titre des droits acquis ou partiellement acquis mais non encore versés. La provision est calculée sur la base du cours de l'action Accenture plc à la clôture de l'exercice (\$ 288,42 au 31 août 2022) et tient compte d'hypothèses de taux de départ.

3 Compléments d'information sur le bilan au 31 août 2022

3.1 Immobilisations

Les tableaux de variations des immobilisations et des amortissements retracent l'évolution de ces postes sur l'exercice clos le 31 août 2022.

Valeurs brutes des immobilisations (en euros) :

FY 2022	31 août 2021	Acquisitions	Cessions	Fusions	31 août 2022
Frais d'établissement et de développement	—	—	—	724 663	724 663
Immobilisations Incorporelles	279 992 689	357 623	1 180 041	109 860 326	389 030 597
Inst générales, agencements et aménagements divers	20 654 410	1 750 866	4 148 676	868 738	19 125 338
Matériel de bureau et informatique	30 257 784	6 039 491	4 466 772	4 223 828	36 054 332
Immobilisations corporelles en cours	—	22 868	—	—	22 868
Autres participations	81 746 483	3 371 961	—	-81 796 915	3 321 529
Autres titres immobilisés	11 518 640	—	343 720	—	11 174 920
Prêts et autres immobilisations financières	1 396 651	102 420	161 889	1 414 424	2 751 607
Total	425 566 657	11 645 229	10 301 098	35 295 064	462 205 857

Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles, en valeurs brutes, incluent des logiciels à hauteur de 10 121 173 €, des malis de fusion sur actifs incorporels à hauteur de 306 970 885 € et des fonds commerciaux pour 71 938 537 €.

	ACCENTURE S.A.S Comptes annuels au 31 août 2022
--	---

Ces fonds commerciaux comprennent :

- A hauteur de 55,9 M€, le fonds commercial de l'activité outsourcing.
- A hauteur de 2,7 M€, le fonds commercial de l'activité Song.
- A hauteur de 5,5 M€, les fonds commerciaux de l'activité optimisation de la performance après-vente, ces fonds étant dépréciés à 100%.
- A hauteur de 7,7 M€, les fonds commerciaux de l'activité Technology, provenant de l'intégration de la société Linkbynet S.A.S.

Le principal indicateur de valeur des fonds commerciaux est le chiffre d'affaires qu'ils permettent de générer.

Les malis de fusion sur actifs incorporels comprennent :

- A hauteur de 39,9 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2018 de la société ARISMORE, affecté au fonds commercial de l'activité Security.
- A hauteur de 18,7 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2018 de la société APLS PCO, affecté au fonds commercial de l'activité Industrie X.
- A hauteur de 2,2 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2019 de la société Orbium affecté au fonds commercial de l'activité conseil dans le secteur bancaire. Cet actif a été totalement déprécié au cours de l'exercice 2020.
- A hauteur de 15,9 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2020 de la société Cirruseo, affecté au fonds commercial de l'activité Resale.
- A hauteur de 18,2 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2020 des sociétés Sutter Mills Groupe, Sutter Mills Core, Sutter Mills Epsilon et Sutter Mills Inside, affecté au fonds commercial de l'activité Accenture Song.
- A hauteur de 10,8 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2020 de la société Silveo Holdings SAS, affecté au fonds commercial de l'activité Industrie X.
- A hauteur de 21,0 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2021 de la société Gekko SAS, affecté au fonds commercial de l'activité Cloud.
- A hauteur de 14,6 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2021 de la société Sentelis SAS, affecté au fonds commercial de l'activité Applied Intelligence.
- A hauteur de 17,2 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2021 de la société Opusline SAS, affecté au fonds commercial de l'activité Santé.
- A hauteur de 47,4 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2021 de la société Altima SAS, affecté au fonds commercial de l'activité Accenture Song.
- A hauteur de 13,9 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2022 de la société Openminded SAS, affecté au fonds commercial de l'activité Accenture Security.
- A hauteur de 32,0 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2022 des sociétés Exton International SAS et Exton SAS, affecté au fonds commercial de l'activité Accenture Strategy et consulting.

	ACCENTURE S.A.S
	Comptes annuels au 31 août 2022

→ A hauteur de 4,0 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2022 de la société Xoomworks SAS, affecté au fonds commercial de l'activité Accenture Strategy et consulting.

→ A hauteur de 24,4 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2022 des sociétés Nell'Participation SAS et Nell'Armonia SAS, affecté au fonds commercial de l'activité Accenture Technology.

→ A hauteur de 26,8 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2022 des sociétés Securiview SAS et Wisepartners SAS, affecté au fonds commercial de l'activité Accenture Security.

Immobilisations financières :

Les mouvements sur les titres de participation correspondent d'une part principalement à l'acquisition de la société Xoomworks et d'autre part à la sortie des titres des entités absorbées Openminded, Nell'Participation, Exton, Xoomworks et Linkbynet pour un total de 81,8 M€.

Par ailleurs, au cours de l'exercice social, la société a renforcé sa participation dans le fonds d'investissement PARTECH. Cette participation a pour but d'avoir un rôle actif sur le marché européen des start-ups. Au 31 août 2022, Accenture S.A.S a investi au total 15,8 M€ dans le fonds PARTECH et a reçu un retour sur investissement d'un montant de 4,5 M€, soit un solde de 11,2 M€ d'investissements.

Amortissements (en euros) :

FY 2022	31 août 2021	Augmentations	Diminutions	Fusions	31 août 2022
Frais d'établissement et de développement	—	—	—	608 949	608 949
Fonds commercial	7 621 223	—	—	51 000	7 672 223
Immobilisations Incorporelles	8 654 182	403 195	1 180 041	1 541 517	9 418 854
Inst générales, agencements et aménagements divers	11 509 782	2 943 157	4 148 676	634 422	10 938 685
Matériel de bureau et informatique	23 165 564	4 710 162	4 415 543	3 537 838	26 998 021
Total	50 950 753	8 056 516	9 744 262	6 373 726	55 636 734

3.2 Créances et dettes

L'échéancier des créances se présente comme suit (en euros) :

au 31 août 2022	Mt brut	< 1 an	> 1 an
Créances rattachées à des participations	1 490 248		1 490 248
Prêts	258 467	7 595	250 872
Autres immobilisations financières	2 493 139		2 493 139
Clients douteux ou litigieux	2 071 301	2 071 301	
Créances clients et comptes rattachés	469 776 824	469 776 824	
Personnel et comptes rattachés	46 393	46 393	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	1 166 376	1 166 376	
Taxe sur la valeur ajoutée	8 271 648	8 271 648	
Impôts et taxes divers	1 513 539	1 513 539	
Groupe et associés	21 180 229	21 180 229	
Débiteurs divers	2 286 596	2 286 596	
Charges constatées d'avance	4 363 261	4 363 261	
Total des créances	514 918 026	510 683 766	4 234 260

	ACCENTURE S.A.S
	Comptes annuels au 31 août 2022

L'échéancier des dettes se présente comme suit (en euros) :

au 31 août 2022	Mt brut	< 1 an	> 1 an
Emprunts et dettes financières divers	60	60	
Fournisseurs et comptes rattachés	131 336 903	131 336 903	
Personnel et comptes rattachés	166 391 846	166 391 846	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	80 277 312	80 277 312	
Impôts sur les bénéfices	0	0	
Taxe sur la valeur ajoutée	96 852 595	96 852 595	
Autres impôts et taxes associées	6 572 242	6 572 242	
Dettes sur immo et comptes rattachés	87 365	87 365	
Groupe et associés	6 911 031	6 911 031	
Autres dettes	31 416 764	26 268 590	5 148 174
Produits constatés d'avance	174 540 700	174 540 700	
Total des dettes	694 386 822	689 238 648	5 148 174

Les dettes à plus d'un an correspondent à des paiements différés en lien avec les sociétés récemment acquises.

3.3 Entreprises liées

Dans le cadre d'un contrat de gestion centralisé de trésorerie conclu avec certaines sociétés du groupe, la société place ses excédents de trésorerie auprès d'Accenture Finance Limited, une entité de droit irlandais. Au 31 août 2022, le montant ainsi placé s'élevait à 21 180 K€, présenté sur la ligne « Groupe et Associés » de l'échéancier des créances et dans le poste « Autres créances » du bilan.

3.4 Charges à payer

3.4.1 Détail des charges à payer

Le détail des charges à payer au 31 août 2022 se présente comme suit :

au 31 août 2022	Euros
Fournisseurs, factures non parvenues	27 709 431
Clients, avoirs à établir	1 868 040
Charges à payer liées au personnel	161 463 815
Organismes sociaux, charges à payer	53 636 876
Charges à payer liées aux taxes	2 172 530
Total des charges à payer	246 850 692

	ACCENTURE S.A.S
	Comptes annuels au 31 août 2022

3.4.2 Plan de Restricted share units

Les informations chiffrées relatives à ce plan sont résumées ci-après :

Nombre total d'actions Accenture plc pouvant être émises ou achetées : 127 000 000

S.A.S FY 2022	Qualifiées	Non qualifiées	PSU	Total
Solde RSU non délivrées au 31.08.2021	326 260	10 912	139 562	476 734
Nbr de RSU attribuées sur l'exercice	86 274	43	39 597	125 914
Nbr de RSU annulées sur l'exercice	12 089	57	12 018	24 164
Nbr de RSU liées au changement de périmètre	(858)	137	5 349	4 628
Nbr de RSU délivrées sur l'exercice	113 059	5 959	48 878	167 896
Solde RSU non délivrées au 31.08.2022	286 528	5 076	123 612	415 216
Montant charge comptabilisée au cours de l'exercice	42 373 251			42 373 251
Montant du passif enregistré au bilan	49 404 209	1 450 153	8 415 750	59 270 112

3.5 Produits à recevoir

Le détail des produits à recevoir au 31 août 2022 se présente comme suit :

au 31 août 2022	Euros
Avoirs à recevoir	14 059
Clients, factures à établir	129 891 572
Autres produits à recevoir	711 422
Total des produits à recevoir	130 617 053

3.6 Capitaux propres

Le capital social de la société Accenture S.A.S s'élève à 17 250 000 € subdivisé en 17 250 000 actions d'un euro chacune.

La variation des capitaux propres sur l'exercice clos le 31 août 2022 se présente comme suit :

€	31 août 2021	Aff Résultat N-1	Dividendes	Autres	Resultat N	31 août 2022
Capital social	17 250 000					17 250 000
Prime d'émission et de fusion	123 695					123 695
Réserve légale	1 725 000					1 725 000
Réserves réglementées	23 638					23 638
Autres réserves	1 761					1 761
Report à nouveau	117 701 645	39 945 087	-17 000 000	34 170 492		174 817 224
Résultat de l'exercice	39 945 087	-39 945 087			48 283 801	48 283 801
Capitaux propres	176 770 826	—	-17 000 000	34 170 492	48 283 801	242 225 119

La société LinkByNet S.A.S a été acquise par Accenture Holdings France puis fusionnée à Accenture S.A.S.

Les capitaux propres de LinkByNet S.A.S ont été constatés en report à nouveau chez Accenture S.A.S, les sociétés soeurs étant détenues à 100% par Accenture Holdings France.

3.7 Provisions et dépréciations

Les mouvements de provision s'analysent comme suit :

Euros	31 août 2021	Dotations	Fusions	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31 août 2022
Provisions pour Risques & Charges	3 168 576	726 441	613 414	1 827 751	494 298	2 186 382
Dépréciation des créances clients	888 608	577 580	1 754 815	—	570 898	2 650 105
Dépréciation fonds de commerce	7 621 223	51 000	—	—	—	7 672 223
Autres dépréciations	60 570					60 570
Dépréciation des titres de participation	1 491 250		1 791 457			3 282 708
Dépréciation autres immo financières	250 872					250 872
Total Provisions	13 481 100	1 355 021	4 159 686	1 827 751	1 065 196	16 102 862

Les provisions pour risques et charges concernent majoritairement des litiges en cours.

3.8 Autres comptes

Les charges constatées d'avance au 31 août 2022 s'élèvent à 4,4 M€. Elles représentent des dépenses courantes de l'exercice 2022/2023 concernant principalement des assurances et de la maintenance.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 174,5 M€. Ils se rapportent à des projets dont l'achèvement est prévu postérieurement au 31 août 2022 et qui ont été facturés.

Aucun écart de conversion n'est à constater au 31 août 2022 dans la mesure où les transactions libellées en devises (exclusivement intragroupe) sont systématiquement réglées en fin de mois.

4 Compléments d'information sur le compte de résultat au 31 août 2022

4.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires France d'un montant de 1 709,35 M€ représente 85,43 % du chiffre d'affaires total.

4.2 Charges d'exploitation

Les « autres achats et charges externes » et les charges de personnel représentent 92,28 % des charges d'exploitation.

Les « autres achats et charges externes » incluent principalement des coûts de sous-traitance auprès d'autres entités du groupe Accenture.

4.3 Résultat financier

Il est composé d'intérêts et charges assimilées.

4.4 Résultat exceptionnel

Les charges exceptionnelles correspondent principalement à des pénalités pour 262 K€, des dons et libéralités pour 984 K€ et à des dotations aux provisions pour 309 K€.

	ACCENTURE S.A.S
	Comptes annuels au 31 août 2022

Les produits exceptionnels correspondent à des produits de cession d'éléments d'actifs pour 138 K€.

4.5 Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

Le tableau ci-dessous ventile l'impôt société entre les opérations d'exploitation et exceptionnelles (en euros).

au 31 août 2022	Résultat avant IS	IS dû	Résultat après IS
Résultat courant	73 417 020	13 506 170	59 910 850
Résultat Exceptionnel	-1 417 168	-389 721	-1 027 447
Participation des salariés	-10 599 601		-10 599 601
Bénéfice comptable	61 400 251	13 116 449	48 283 801



	IS dû
Impôt sur les sociétés en France	16 219 728
Rappel d'IS	—
Impôt Etranger	540 934
Crédits d'impôt	-3 644 213
	13 116 449

Au cours de l'exercice, la société a comptabilisé un Crédit d'impôt recherche de 2 060 262 € au titre de dépenses engagées dans l'année civile 2021.

4.6 Situation fiscale latente

En base, les éléments ayant fait l'objet d'une réintégration au 31 août 2022 sont la participation (10 599 601 €) et la contribution C3S (1 837 622 €). Le total des allègements futurs d'impôt société en base est donc de 12 437 223 €, soit un allègement futur d'impôt de 3 109 306 € au taux de 25 %.

5 Autres informations

5.1 Effectifs

La ventilation de l'effectif moyen par catégorie de salariés est la suivante :

Effectif	31 août 2022	31 août 2021
Cadres	5 110	4 230
Agent de maîtrise	83	95
Employés	10	15
Apprentis	224	163
Contrats de qualification	10	14
Total	5 437	4 517

ACCENTURE S.A.S Comptes annuels au 31 août 2022	
---	--

5.2 Liste des filiales et participations

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P Détenue Divid.Encaiss	Val Brute Titres Val nette Titres	Prêts avances Cautions	Chiffres d'affaires Résultat
FILIALES (plus de 50%)					
ALTIMA ASIA	1 068	100 %	1 003	1 490 248	—
4359 QUEEN'S ROAD EAST WANCHAI HONG-KONG	-654 023		—		-1 533 056
NELL ARMONIA ISRAEL	3	100 %	1		—
7 Totzeret Haaretz 6789104 Tel Aviv - Jaffa	181 838		1		—
EXTON CONSULTING SPAIN S&M S.L.	3 659	100 %	3 659		—
Diagonal, 405 - 2 08008 Barcelona Spain	-137 672		—		-74 283
EXTON ITALIA SRL	119 000	100 %	1 787 799		509 560
Via Settala, 3 20124 Milano Italy	591 108		—		-741 038
VIETNAM	38 602	100 %	38 756		6 764 588
12, District 10, Ho Chi Minh City, Vietnam	-67 140		38 756		-1 728 135
LINKBYNET CANADA	68	100 %	64		7 827 589
Gauchetière Ouest, Montréal, Québec, Canada H3B 4W5	-128 555		64		154 262
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					
NEANT					
AUTRES TITRES					
PARTECH			11 174 920		
			11 174 920		

5.3 Engagements hors bilan

Le montant de l'engagement pour indemnités de départ en retraite a été calculé avec l'assistance d'un actuaire, externe à l'entreprise, sur la base de l'effectif au 31 août 2022. Cette estimation s'élève, charges sociales incluses à 26 320 K€. Cet engagement n'est pas provisionné au 31 août 2022.

Les engagements reçus des banques s'élèvent à 3 261 K€ et concernent la garantie de paiement d'un dépôt de garantie.

Selon l'engagement pris par la Société, le solde des investissements à réaliser dans le fonds PARTECH s'élève à 1,2 M€. Les investissements sont réalisés au fur et à mesure des demandes du fonds.

5.4 Identité de la société consolidante

Les comptes de la Société sont consolidés par Accenture PLC, 1 Grand Canal Square, Grand Canal Harbour, Dublin 2, Ireland.

5.5 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement post clôture significatif, pouvant avoir une incidence sur les états financiers de la société Accenture S.A.S, n'est à signaler.

	ACCENTURE S.A.S Comptes annuels au 31 août 2022
--	---

Il a été décidé, à la date du 1er janvier 2023, une fusion de la société Greenfish S.A.S dans Accenture S.A.S.

Il est envisagé à la date du 1er septembre 2023 un apport partiel d'actif de la société Umlaut S.A.S vers Accenture S.A.S.